

## Économie & Politique Monde

# La PPA cause près de 22 millions de pertes au secteur forestier

Feb 12/2/2020

Entre perte de chiffre d'affaires et manque à gagner sur les ventes de bois, le secteur forestier souffre de la fermeture des forêts dans le sud de la Belgique pour cause de peste porcine africaine.

LAURENT FABRI

Seize mois que cela dure. Le secteur forestier et la filière bois actifs dans le sud de la province du Luxembourg tirent la langue. Depuis le début de la crise de la peste porcine africaine en septembre 2018, plus de 30.000 ha de bois et forêts sont totalement interdits à la circulation. Pour les propriétaires, publics ou privés, et les exploitants, cette situation se traduit par des pertes énormes estimées à 22 millions d'euros.

Selon la Confédération belge du bois, la fermeture de la forêt gauloise se solde par une perte directe de chiffre d'affaires de 100.000 euros par mois pour le secteur des travaux forestiers et à 535.000 euros par mois pour la récolte forestière. Soit près de 10 millions d'euros. À cela s'ajoute encore le manque à gagner sur les ventes de bois, qui n'ont plus pu être mises en œuvre depuis plus d'un an: 12 millions. «Les conséquences sur le long terme ne sont pas à négliger», avertit François De Meersman, secrétaire général de la Confédération belge du bois. L'impossibilité

de planter depuis l'automne 2018, le manque d'entretien des jeunes plants, la perte de qualité par manque d'élagage... «Tous ces retards se répercuteront sur la filière durant plusieurs années.» Une perte qu'il évalue à l'équivalent de 250 emplois dans la filière.

### Urgence

Le secteur du bois crie à l'urgence, d'autant que la PPA n'est pas le seul fléau qui frappe la forêt wallonne. Depuis la sécheresse de l'été 2018, les scolytes font des ravages dans les bois d'épicéas. Du coup, il a fallu abattre à tour de bras. Si cela a permis de donner du travail aux bucherons, débardeurs et transporteurs désœuvrés dans le sud du Luxembourg, les ventes de ces bois malades n'ont rien rapporté aux propriétaires.

«Pour traiter l'urgence et éliminer les bois scolytés dans la zone infectée, nous avons obtenu des dérogations d'accès. Et nous avons pu sortir plus de 200.000 m<sup>3</sup> de bois sans provoquer la dispersion du virus», affirme encore De Meersman. Preuve, pour lui, qu'il est possible de travailler la forêt dans le respect des normes strictes de biosécurité et sans déranger les populations résiduelles de sangliers. Les exploitants forestiers et les propriétaires plaident pour une (ré) ouverture partielle aux professionnels du secteur.

Selon les chiffres du Département de la nature et des forêts, il ne

resterait plus que 200 sangliers vivants dans la zone rouge. L'éradication des sangliers dans la zone infectée et dans les zones limitrophes a permis de prélever plus de 4.600 sangliers. Depuis plusieurs semaines, aucun individu infecté n'a été éliminé de cette manière.

### Indemnisations

Par ailleurs, le secteur réclame aussi les indemnisations publiques promises dès le début de la crise. «Une enveloppe de 4 millions avait été débloquée par le ministre Collin, pour une moitié environ afin de dédommager les propriétaires, pour l'autre au bénéfice des exploitants. Mais les arrêtés d'application n'ont jamais été pris», regrette De Meersman.

La confédération demande donc ces arrêtés à la nouvelle ministre de la Nature, Céline Tellier, mais aussi une reconnaissance de «secteur d'intérêt économique général». Ce qui lui permettrait de prétendre à des aides publiques de 500.000 euros au lieu des 200.000 euros maximum imposés actuellement par les règles de concurrence européenne. «Le secteur porcin a bénéficié, tout comme celui de la découpe du gibier. Pourquoi pas le bois?»

Pour faire entendre leur voix, les exploitants et propriétaires forestiers manifesteront à Namur le 20 février prochain.

### LA FORÊT WALLONNE MENACÉE DE PERDRE SON LABEL PEFC

Ça discute ferme dans les antichambres namuroises de l'Elysette, où Céline Tellier (Ecolo), la nouvelle ministre de l'Environnement, de la Nature et de la Forêt a hérité d'une patate longtemps chauffée par ses prédécesseurs. Après des avertissements répétés au gouvernement wallon, la CoFrac (Comité français d'accréditation), le certificateur qui supervise l'ONG Ecocert agréée jusqu'en 2021 pour valider le caractère durable de la gestion des ressources forestières wallonnes publiques (environ 260.000 hectares), est sur le point de retirer à cette dernière son accréditation. Avec pour effet immédiat que le bois extrait de ces forêts publiques ne recevrait plus le précieux label PEFC qui fait autorité sur tous les marchés, national et international.

### 10 à 40% de la forêt wallonne concernés

Une fameuse tulle confirmée par François De Meersman, secrétaire général de la Confédération belge du Bois, qui recense 8.000 entreprises rien qu'en Wallonie. Selon lui, les

tractations entre autorité de contrôle et gouvernement wallon pour négocier une solution amiable s'intensifient ces derniers jours. Information confirmée par la ministre de tutelle, qui ne désespère pas de résoudre le problème avant l'échéance de 6 mois fixée par la CoFrac. Pour ce faire, on réengage des cartographes et on tente de limiter l'espace de forêt publique non encore dûment planifié.

Au pire, la totalité du domaine forestier public serait concernée; mais la sentence pourrait être circonscrite à 55.000 m<sup>2</sup> – soit 10 % de la surface boisée régionale pour laquelle un plan d'aménagement forestier n'est pas encore finalisé par le DNF (Département Nature & Forêt). L'obligation de plan d'aménagement est pourtant incluse dans le Code forestier wallon depuis 2008. Et le DNF a déjà écopé d'audits défavorables, synonymes d'avertissement de possible perte du label. Au cabinet Tellier, on assure saisir le problème et on travaille à combler le manque structurel de bras au DNF pour combler le retard.

PH.C

«Le secteur porcin a bénéficié d'indemnisations, tout comme celui de la découpe du gibier. Pourquoi pas le bois?»

FRANÇOIS DE MEERSMAN  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA  
CONFÉDÉRATION BELGE DU BOIS